



Le 8 juillet 2009

Madame Marie-Josée Méthot
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponse à la Commission sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Sheldrake; le contrôle du débit esthétique, la transition entre les débits écologiques et esthétiques et la fréquence des variations du débit réservé

Madame,

Voici les réponses aux questions que vous nous avez adressées, en lien avec le projet mentionné en rubrique, dans la lettre datée du 2 juillet 2009.

Le contrôle du débit esthétique

À notre connaissance, et après vérification auprès de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, il n'y aurait actuellement aucun cas au Québec où un débit réservé esthétique serait activé par la présence de visiteurs.

La transition entre les débits écologique et esthétique

Le Ministère est d'avis qu'une transition graduelle du débit dans le bief intermédiaire présenterait moins d'impacts potentiels qu'une variation soudaine et rapide, notamment pour la faune aquatique et ses habitats. Notre principale préoccupation concerne toutefois la différence entre les deux débits, plutôt que la transition elle-même. Il y aurait donc lieu d'évaluer la possibilité de réduire l'écart entre ces deux débits, soit en augmentant le débit réservé écologique ou en diminuant la valeur du débit esthétique. L'évaluation de la gestion des débits réservés écologiques et esthétiques se fait toutefois au cas par cas et doit prendre en considération les besoins

...2

des espèces présentes dans le tronçon court-circuité de la rivière en question, de même que les habitats qui sont à préserver.

En ce qui a trait aux alarmes sonores visant à signaler la variation soudaine du débit dans le bief intermédiaire, le MDDEP ne considère pas leur utilisation comme un enjeu. Nous ne pouvons toutefois pas écarter les exigences de Transport Canada en la matière puisque la sécurité des usagers est considérée dans l'application de la loi fédérale sur les eaux navigables.

La fréquence des variations du débit réservé

Dans le même ordre d'idées que la question précédente, selon un raisonnement théorique et intuitif, il semble préférable de minimiser le nombre de variations journalières du débit réservé dans le tronçon court-circuité pour éviter les perturbations brusques et répétées de la faune aquatique et ses habitats. Cependant, un débit esthétique constant pendant la période touristique évitant ainsi les variations fréquentes nécessiterait sans doute une nouvelle évaluation technique, environnementale et économique des valeurs de débits réservés actuellement présentés par l'initiateur.

En espérant que cela réponde à votre questionnement, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Annick Michaud
Chargée de projet